



Evaluation d une indemnisation

Par **shahines**, le **06/05/2008** à **09:44**

bonjour

voila je suis un peu perdu dans les thermes juridique

j ai peur de confronter aux assureur sans savoir ce qui m ai du

aider moi a avoir une estimation

je suis agee de 25 ans aujourd'hui; il y a trois ans

j ai ete victime d un accident de route(j etais passagere)enceinte de 2.5 semaines

je me suis retrouver hospitaliser du 27mai2005 au 20aout 2005

par la suite ma grossesse je l ai passer en bequille

j ai eu trois expertise qui m ont chiffrer tout mes prejudice

08% ipp

4/7 souffrance endure

2.5/7 dommage esthetique

12 itt

a l epoque je percevai 397euro de salaire

du27/05/2005 a la date de ma consolidation c est a dire le08/12/2007

qu est ce que je peu attendre pour repartir a zero ?

j etai a deux doigts de perdre mon fils

aider moi

Par **polnic**, le **07/05/2008** à **16:37**

Bonjour,

Le droit de l'indemnisation du préjudice corporel a récemment fait l'objet de réformes importantes de sorte qu'il faut être très vigilant lors de la "traduction" en chiffres des conclusions de l'expert médical.

Globalement, il y a lieu de distinguer:

- Les préjudices **patrimoniaux**, c'est à dire les incidences directement économiques de vos blessures (dépenses de soins et diverses, gains manqués, incidences professionnelles occasionnés par l'accident) - passées, présentes et à venir -;
- Des préjudices **extra-patrimoniaux** qui, sans comporter d'incidences économiques directes, doivent être réparés en tant qu'atteintes à l'intégrité physique de la victime.

Cordialement.

Par **David2**, le **08/05/2008** à **10:44**

Bonjour ,

Pour une plus juste estimation , merci d'indiquer le département où a eu lieu l'accident.

Cordialement ,